



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faites saillants du conseil des commissaires 26 avril 2023

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes:

Nomination de
représentants des élèves
au conseil

CC-230426-CA-0102

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 intitulée Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (ci-après appelée la politique);

ATTENDU QUE le comité central des élèves a tenu sa première réunion le 23 mars 2023 et qu'il a élu ses deux (2) représentants des élèves et leurs remplaçants;

ATTENDU QUE selon la politique, le conseil des commissaires procède par voie de résolution à la nomination des représentantes et des représentants des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité central des élèves, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Hareem Saad Nawaz et Andreas Petropoulos comme représentants des élèves auprès du conseil des commissaires;

ET QUE Laura Manzano-Furtado et Mekhi Wolfe soient nommés remplaçants des représentants des élèves.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un
gestionnaire de l'école

École primaire Pinewood

CC-230426-HR-0104

ATTENDU QUE le poste de directeur adjoint de l'école primaire Pinewood est actuellement vacant;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 79 (2) de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école a été consulté sur les critères de sélection pour la nomination du directeur d'école;

ATTENDU QUE les politiques n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* ont été appliquées,

ATTENDU QUE le poste a été affiché et qu'un comité de sélection a tenu des entrevues le 13 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la personne suivante au poste de directrice adjointe de l'école primaire Pinewood à compter du 1^{er} juillet 2023 :

ÉCOLE	DIRECTRICE ADJOINTE
École primaire Pinewood	Esther Luceno

Adoptée à l'unanimité



Nomination d'un gestionnaire de l'école

École primaire Crestview

CC-230426-HR-0105

ATTENDU QUE poste de directeur adjoint de l'école primaire Crestview est actuellement vacant;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 79 (2) de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement scolaire a été consulté sur les critères de sélection pour la nomination du directeur d'école;

ATTENDU QUE les politiques n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*, ont été appliquées;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation de la direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la personne suivante au poste de directrice adjointe de l'école primaire Crestview à compter du 1^{er} juillet 2023 :

ÉCOLE	DIRECTRICE ADJOINTE
École primaire Crestview	Sarah Lefebvre-Gauthier

Adoptée à l'unanimité

Nomination de gestionnaire

Coordination des Affaires juridiques

CC-230426-HR-0106

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur des Affaires juridiques est actuellement vacant;

ATTENDU QUE les politiques n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*, ont été appliquées;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 25 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation de la direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Eloise Robichaud au poste de coordonnatrice des Affaires juridiques à compter du 26 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rémunération des commissaires 2022-2023

CC-230426-FR-0107

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est composé de neuf (9) commissaires, un (1) président et de trois (3) commissaires-parents;

ATTENDU QUE le décret n° 1054-2022 du gouvernement du Québec établit les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le montant total maximum alloué aux commissaires en 2022-2023 est de 122 489 \$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, avant le 7 février 2020, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres moyennant le respect du montant maximum;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires désire établir une répartition au pourcentage à ses membres;

ATTENDU QUE dans les circonstances où un montant résiduel est disponible à la fin de l'année scolaire 2022-2023, ledit montant sera distribué aux membres du conseil, sauf au président du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la répartition de la rémunération des commissaires pour 2022-2023 conformément au document n° SWLSB-2023/04/26-FR-001, à payer du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité



Délégation de fonctions et de pouvoirs ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution CC-081022-CA-0038, qui approuve le règlement n° BL2008-CA-01; Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Autorisation de consultation

CC-230426-CA-0108

ATTENDU QU'il a été déterminé qu'une nouvelle structure est requise pour le règlement n° BL2008-CA-01: Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (ci-après appelé le règlement) afin d'assurer la clarté, l'efficacité et l'efficience;

ATTENDU QU'un sous-comité du comité de gouvernance et d'éthique a été créé et qu'il a reçu le mandat d'analyser le règlement actuel n° BL2008-CA-01; Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE les importantes modifications apportées au règlement actuel ont rendu nécessaire la création d'un règlement entièrement nouveau n° BL2023-CA-01: Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, comme le contient le document n° SWLSB-2023/04/26-CA-002, qui remplacera le règlement actuel après son adoption;

ATTENDU QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique prévoit l'exemption de la nécessité de publier un avis public pour l'adoption de la délégation de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° BL2023-CA-01: Délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conformément au document n° SWLSB-2023/04/26-CA-002;

ET QUE ce règlement proposé fasse l'objet d'une consultation qui commencera le 27 avril 2023 et qui se terminera le 5 juin 2023 auprès de l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, du syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, du SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'ouest du Québec Anglophone)-CSQ, de la CSN-S18 et de SEPB-Québec-FTQ section locale 577.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances du conseil 2023-2024

CC-230426-CA-0109

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE dans ledit avis public, il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif - administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2000-CA-05: Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, comme le contient le document n° SWLSB-2023/04/26-CA-003;

ET QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET AUSSI QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité



Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif 2023-2024 ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

CC-230426-CA-0110

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE dans ledit avis public, il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2008-CA-15: *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° SWLSB-2023/04/26-CA-004;

ET QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur ATTENDU QUE les toitures des écoles primaires de Morin-Heights et de Sainte-Adèle nécessitent des rénovations;

Projet de rénovation de toiture ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 22-162/171-01 a été lancé pour la rénovation des toitures des écoles primaires Morin-Heights et Sainte-Adèle et que les soumissions ont été ouvertes le 31 mars 2023;

Écoles primaires de Morin-Heights et de Ste-Adèle ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-230426-MR-0111

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation des toitures des écoles primaires Morin-Heights et Sainte-Adèle à Les Toitures Léon Inc., au coût total de of 429 699 \$ avant les taxes, ou 459 291,30, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur ATTENDU QUE l'amiante doit être retiré pour préparer l'installation d'un nouveau système de ventilation à l'école primaire Twin Oaks;

Enlèvement d'amiante

École primaire Twin Oaks ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 22-174-02 a été lancé pour l'enlèvement d'amiante à l'école primaire Twin Oaks et que les soumissions ont été ouvertes le 12 avril 2023;

CC-230426-MR-0112

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat d'enlèvement de l'amiante de l'école primaire Twin Oaks à Gilca Inc., au coût total de 292 844,89 \$, avant les taxes ou 313 012,39 \$, taxes nettes;



ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Honoraires professionnels
Architecture

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC210331-MR-0086 en vertu de laquelle la liste des firmes professionnelles retenues pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Lanaudière;

Nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE la firme sélectionnée pour fournir les services d'architecture pour ce projet, Bergeron Thouin Associés Architectes Inc., a présenté ses honoraires professionnels qui se chiffrent à 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$ taxes nettes, comme il est approuvé par le conseil des commissaires par la résolution n° CC-211114-MR-0040;

CC-230426-MR-0113

ATTENDU QUE la mise à jour finale de l'estimation des coûts de construction a engendré des frais supplémentaires, les honoraires professionnels de Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. sont passés de 892 601,10 \$, avant les taxes, ou 954 072,31 \$, taxes nettes, à 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes, comme l'a approuvé le conseil des commissaires par la résolution n° CC-230116-MR-0073;

ATTENDU QUE des honoraires supplémentaires sont requis pour payer la supervision de la phase de construction qui sont basés sur le prix de l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle école;

ATTENDU QUE, en raison de ces frais supplémentaires, les honoraires professionnels de Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. sont passés de 1 066 421,86 \$, avant les taxes ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes, à 1 228 007,66 \$ avant les taxes ou 1 312 577,48 \$ taxes nettes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. de 1 066 421,86 \$, avant les taxes, ou 1 139 863,67 \$, taxes nettes à 1 228 007,66 \$ avant les taxes ou 1 312 577,48 \$ taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des Ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait aux honoraires professionnels susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

